

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES**EXTRAIT**Du Registre des Délibérations du Comité du  
**Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes****Séance du 30 Mars 2009**Objet : L'an deux mille neuf et le **trente Mars**  
à **17 heures trente****Cotisations 2009****Participation des communes** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean **THAON**

0903/01

**Présents ou représentés :**  
MM. **THAON, CORNIGLION, ESTROSI, GINESY, IPPOLITO, MARY,**  
**MANFREDI, MANGIAPAN, MORANI, MORIN, SPINELLI, VEROLA, VICTOR.**  
MMES **SATTONNET, BRUNN-ROSSO, CHESNAIS, COLLE,**  
**EL HEFNAOUI, FORESTIER, RENAUDO.**

1. ELEVES		DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
TARIFS Année scolaire 2009/2010		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	CURSUS INSTRUMENTAL	305 €	520 €	625 €

B*	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire	
		180 €

C**	PRATIQUE AMATEUR ADULTES COURS COLLECTIFS ADULTES	
		305 €

D	ATELIER VOCAL <sup>(1)</sup> , ORCHESTRE, 2 <sup>EME</sup> COURS COLLECTIF	125 €
---	---	-------

Frais de dossier : 25 €  
(gratuité pour la 3<sup>eme</sup> inscription dans une même famille)

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
- Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2<sup>eme</sup> inscription – 10 %, 3<sup>eme</sup> inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers

(1) Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

\* Cours collectifs Enfants : Formation Musicale seule, Jardin Musical, Eveil Musical, Atelier Traditionnel, Chant choral, Atelier Djembé, Atelier Musiques Actuelles, Atelier de Musique Ancienne, Théâtre.

\*\* Cours collectifs Adultes : Formation Musicale seule, Musiques Traditionnelles, Actuelles ou Anciennes, Pratique Amateur.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1<sup>ere</sup> année), 115 € (2<sup>eme</sup> année)

3. COMMUNES : 450 € par an et par enfant inscrit en janvier 2009

: 450 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

